



**Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes**

L'Atrium - 5, place des vins de France – 75573 Paris Cedex 13

☎ 01 53 44 21 53 ☎ 01 53 44 21 54

@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net

ELECTIONS DU 6 DECEMBRE 2018

**Face aux attaques contre
le dialogue social
Voter et faites voter CGT**



Dans les trois versants de la Fonction Publique, 5,5 Millions d'agents, dont près d'un million de non titulaires, sont appelés à voter.

Les principales nouveautés de cette campagne sont :

Le vote électronique qui a été largement critiqué par les organisations syndicales à cause des inquiétudes sur la sécurité du système et sur le taux de participation qui pourrait être en baisse. Il se déroulera du 29 novembre au 6 décembre.

Le vote à l'urne est cependant conservé pour les agents de la DGCCRF, pour ce qui est du vote aux CT locaux (en ddi ou en direccte/diecccte). Il est fixé au 6 décembre 2018.

La proportionnalité F/H dans l'établissement des listes de candidats qui seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée. Ce nouveau critère a rendu le travail d'établissement des listes extrêmement compliqué car trouver des candidats n'est pas le plus difficile, mais trouver x femmes ou x hommes, de manière contrainte, est beaucoup plus complexe.

Les instances concernées par ce scrutin à la DGCCRF

LES COMITES TECHNIQUES :

Les **comités techniques**, chacun à leurs niveaux, connaissent des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs, aux emplois et aux compétences, mais aussi des projets de statuts particuliers ainsi que des questions prévues par des décrets en Conseil d'Etat.

► **Vous voterez de manière électronique pour :**

CT Ministériel : C'est le CT des Ministères économiques et financiers.

Ce vote compte **pour le calcul de la représentativité** des organisations syndicales.

CT « Personnel et Missions »

C'est le CT spécifique à la DGCCRF.

CT Administration Centrale

C'est le CT spécifique aux agents en fonction à l'Administration Centrale des Ministères économiques et financiers (Bercy)

CT Service Centraux

C'est le CT spécifique aux agents (de plusieurs statuts) en fonction dans les services centraux de la DGCCRF (DG) et dans les 3 SCN (ENCCRF, SI, SNE)

CTS du SCL

C'est le CT spécifique aux agents en fonction dans les laboratoires.



► Vous voterez à l'urne pour :

CT de proximité

Chaque vote aux CT locaux (en ddi ou en directe/diecccte) **compte pour le calcul de la représentativité nationale au sein du CTC (Central) des DDI ou du CTS (Spécial) des DIRECCTE.**

Selon l'effectif local, le vote se fera sur liste ou sur sigle. Le nombre de sièges des représentants dans les CT locaux sera comptabilisé en fonction des effectifs locaux.

La répartition des sièges en CT se fera au prorata des résultats obtenus **par chaque sigle** ou liste déposée (en cas de sigle ou liste commune, une clé de répartition doit être prévue).

Que ce soit sous liste, sous sigle ou en commun avec d'autres organisations, partout le sigle CGT doit être présent, permettant ainsi la prise en compte des voix CGT.

LES CAP :

Ces Commissions Administratives Paritaires sont consultées sur les décisions individuelles intéressant les membres du ou des corps qui en relèvent, en particulier en ce qui concerne les promotions et les mutations.

Les CAP sont concernées par le vote électronique. Le bulletin présente la liste des candidats.

Vote électronique : Comment vous inscrire et accéder à votre espace électeurs ?

Dès le 29 octobre, le « portail des électeurs » sera ouvert. Il vous faudra activer votre compte électeur et consulter vos données.

ATTENTION : Un courrier va vous être adressé par l'administration contenant votre lien personnel d'activation de compte. Il vous faudra ensuite saisir un code d'activation à l'aide de votre numéro de Sécurité Sociale et définir votre mot de passe. Votre compte électeur sera alors activé et vous serez orienté vers les instances pour lesquelles vous devrez voter.

A partir du 12 novembre, vous pourrez consulter dans votre espace les professions de foi et les candidatures des organisations syndicales (cf ci-après).

Du 29 novembre au 6 décembre vous pourrez voter.

Profession de foi : Comment les consulter

Au niveau des DD(CS)PP (vote à l'urne), un exemplaire de la profession de foi déposée devra être remis au référent qui est en charge du suivi des élections par le directeur. Les autres exemplaires seront réservés comme matériel de vote, accompagnés des bulletins de vote.

Pour le vote électronique, les professions de foi seront disponibles dans vos « espaces électeurs » dédiés (cf ci-dessus).

A-t-on besoin d'insister sur l'importance cruciale de cet enjeu ?

Ces élections représentent un enjeu considérable en termes de représentativité dans un contexte d'attaques et d'orientations politiques catastrophiques pour les agents publics.

Le score de la CGT et son maintien en 1^{ère} position au niveau national (privé-public) constitueront un marqueur déterminant pour les années à venir.

Deux votes sont particulièrement importants pour le calcul de cette représentativité nationale :

LE CT Ministériel

Ce vote compte pour le calcul de la représentativité nationale des organisations syndicales.

LES CT LOCAUX (DDI et DIRECCTE)

La représentativité des organisations au CTC des DDI (placé auprès des services du 1^{er} ministre) et au CTS des DIRECCTE, **se fait par agrégation des résultats locaux.**

Contre les annonces du gouvernement, porteuses de reculs sociaux sur la défense des droits et garanties des agents, sur le dialogue social et l'avenir des instances représentatives, c'est ensemble qu'il nous faut mener bataille et revendiquer les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi nous vous appelons à voter et à faire voter CGT

**#jevotecgt
le 6 décembre**

Services dans lesquels les agents exercent leurs fonctions	Instances dans lesquelles les agents en fonction dans les services votent						
	CT M	CT AC	CT « PM »	CT « SC »	CTS SCL	CT locaux en DDI/DIRECCTE-DIECCTE	CAP
DDI - Agents DGCCRF	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DIRECCTE-- Agents DGCCRF	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
Services Centraux (DG) Uniquement les agents de statut CCRF ou de statut labos, en fonction dans les services centraux de la DGCCRF et dans les 3 SCN (ENCCRF, Service informatique, Service national des enquêtes)							
- Agents de statut DGCCRF	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI
- Agents de statut Labos	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI
- Agents des SCN (Service à Compétence Nationale)	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Laboratoires SCL	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI

CT M : Comité Technique Ministériel

CT AC : Comité Technique d'Administration Centrale (Bercy)

CT « PM » : Comité Technique Personnel et Missions (DGCCRF)

CT « SC » : Comité des Services Centraux (DG)

CTS SCL : Comité Technique Spécial Laboratoires

